Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260306-2026_02_20-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 20 février 2026 **Date publication** 11 mars 2026 Présents : 16 Votants : 17	L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Jean-Luc MAHÉ, Chrystèle CADIN, Louis LE HÉRISSÉ, Daniel BOURGES, Pierrick GIBET, Martine JOUAN-TALIBART, Pascal BOINET, Patrick RABET, Élisabeth ROUTIER, Marie-Claude LESNE, Catherine CHÉNY, Dany LE DIGUERHER, Adeline MOISAN, Pascal CARLO **Absents :** Sandrine HERVY (pouvoir à Catherine CHÉNY) **Secrétaire :** Pascal CARLO

2026-02.20 – Avenant à la charte d'organisation et de fonctionnement du réseau des bibliothèques « Au Fil de l'Évron »

Le 31 mars 2023, le conseil municipal actait l'adhésion de la commune de Hénon au réseau des bibliothèques associant les communes de Hénon, Moncontour, Plémy, Trédaniel et Quessoy. Ce réseau permet d'élargir et de diversifier l'offre de services à la population par la mise en commun de fonds documentaires des bibliothèques partie prenante au réseau. Il permet aussi de partager des moyens humains et compétences en lien avec cette mission de lecture publique.

Le 14 décembre 2023 était approuvée par le conseil municipal la charte d'organisation et de fonctionnement du réseau.

Le réseau « Au Fil de l'Évron » connait une belle croissance depuis sa naissance début 2025, prouvant l'intérêt de la population pour ce service. Différentes réalisations ont pu être observées :

- Le choix du nom du réseau ;
- La mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) commun entre les 5 bibliothèques ;
- Un site internet bien fréquenté ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260306-2026_02_20-DE

- Des visuels graphiques et supports de communication.

La charte d'organisation et de fonctionnement du réseau nécessite aujourd'hui d'être actualisée pour prendre en compte plusieurs évolutions, notamment :

- La mise à jour des horaires d'ouverture des bibliothèques du réseau ;
- La mise à jour de la composition des comités technique et de pilotage ;
- La modification de la cellule de coordination : l'agent de la commune de Quessoy, responsable de la bibliothèque et recruté à temps complet, sera affecté à 50% à la coordination du réseau en collaboration avec les autres responsables des 4 autres bibliothèques ;
- La mise à jour de la participation financière de chaque commune au réseau, proportionnelle à la population de chacune d'entre elles.

Les bibliothèques municipales du réseau ambitionnent toujours d'atteindre les préconisations minimales ministérielles de 2 € par habitant. La mise en place d'un budget minimal d'acquisition est à la fois un gage d'équité entre les collectivités du réseau et l'assurance du bon renouvellement des collections.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Vu *la délibération n°2023-03.29 en date du 31 mars 2023 relative à l'adhésion de la commune de Hénon au réseau des bibliothèques regroupant les communes de Hénon, Moncontour, Plémy, Trédaniel et Quessoy ;*

Vu *la délibération n°2023-09.91 en date du 14 décembre 2023 relative à l'approbation de la convention de partenariat et de la charte d'organisation et de fonctionnement du réseau des bibliothèques « Au Fil de l'Évron » ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Mesdames Nadine L'ÉCHELARD, 1ère adjointe, et Catherine CHÉNY, conseillère déléguée à la culture ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la charte d'organisation et de fonctionnement du réseau « Au Fil de l'Évron » amendée au 1er mars 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 6 mars 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Pascal CARLO